

COMMENT PARTICIPER À LA VIE DE MON LYCÉE ?

DANS MON ÉTABLISSEMENT

Avant
mi-octobre



EN TANT QUE...

... délégué de classe

QUELLES MISSIONS ?

- représenter les élèves
- assister aux conseils de classe

- ✓ Durée 1 an
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires + 2 suppléants

La parité est encouragée

AU CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE

Avant
mi-octobre

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- ✓ 10 titulaires + 10 suppléants *

La parité est encouragée

* Renouvellement partiel chaque année.

QUI ?

Présidé par le chef d'établissement
20 membres dont
10 représentants des lycéennes et lycéens

QUELLES MISSIONS ?

- formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)



AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE

Début
décembre



QUI ?

Présidé par le recteur d'académie
40 membres dont 20 représentants au moins des lycéennes et lycéens élus par les membres du CVL

QUELLES MISSIONS ?

- émettre avis et propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour

2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire

AU CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCÉENNE

Mi-
décembre

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 2 tours

2 titulaires de sexe différent + 1 suppléant de même sexe pour chaque titulaire

QUI ?

Présidé par le ministre de l'Éducation nationale
64 membres élèves, 1 binôme fille-garçon par académie et 4 représentants des lycéennes et lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation

QUELLES MISSIONS ?

- donner leur avis sur les questions de vie scolaire
- échanger sur les grandes questions de la politique éducative

